



MUNICIPALITÉ DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 août 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-08-275 / CROIX ROUGE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE 2024-2025

CONSIDÉRANT l'entente intervenue précédemment avec le Conseil en place afin d'aider les sinistrés;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu:

- **QU'UNE** somme de 0.1898 \$ par personne pour une population de 1 185 citoyens équivalent à 225.00 \$ soit payée pour la période d'août 2024 à juillet 2025 à la Croix-Rouge canadienne, Québec.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **14 août 2024**.


Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier